



Procédure de remboursement des frais de déplacement

Finale nationale

Les frais de déplacement des candidats PROFESSIONNELS et JUNIORS (accompagnés d'un seul professeur) se déplaçant pour la finale nationale sont pris en charge par le CEDUS, **uniquement sur présentation des justificatifs originaux** et dans les limites définies par le CEDUS :

- Frais d'essence et de péage pour 1 véhicule.

Remarques :

Les frais de restauration (hors épreuve) ne sont pas pris en charge par le CEDUS

Pour les candidats français travaillant à l'étranger, seuls les frais de déplacement en France Métropolitaine seront pris en charge.

✂-----



Demande de remboursement

Finale nationale : Montpellier

Date : 2 et 3 avril 2019

Catégorie :

Nom et prénom du candidat :

Coordonnées pour effectuer le remboursement :

Nom et prénom : Portable :

Adresse complète :

Code Postal : Ville :

Frais :

Essence :€

Péages :€

TOTAL :€

Merci d'adresser votre demande de remboursement accompagnée de vos justificatifs originaux agrafés par courrier à : Johanna Redon, CEDUS, 7 rue Copernic 75116 PARIS